

Le Président

Marseille le 30 avril 2025

Monsieur le directeur général,

Je vous prie de trouver, ci-dessous, l'avis émis par notre assemblée plénière de la CRSA sur la révision du zonage des masseurs-kinésithérapeutes.

Avec mon cordial souvenir.

Le président de la CRSA PACA



Christian Dutreil



— **Secrétariat de la Conférence Régionale
de la Santé et de l'autonomie Provence-Alpes-Côte d'Azur**

— Suivi du dossier : Service démocratie en santé
— Courriel : ARS-PACA-DEMOCRATIE-SANITAIRE@ars.sante.fr

— Téléphone : 04 13 55 83 74



AVIS DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE RELATIF A LA :

Révision du Zonage des masseurs- kinésithérapeutes 30 avril 2025

Destinataire | Le directeur général de l'agence régionale de santé

Pour information | Avis public



La CRSA s'est réunie en Assemblée plénière le 30 avril 2025 afin de donner son avis sur la révision du zonage applicable à la profession de masseur-kinésithérapeute.

Le quorum étant atteint, la CRSA a pu donner son avis.

La révision du zonage des masseurs kinésithérapeutes a fait l'objet de longues discussions, concernant notamment :

- la situation régionale marquée par une densité importante, une moyenne d'âge assez faible, une répartition territoriale peu satisfaisante, un nombre d'installations assez fort (avec un contingent de masseurs kinésithérapeutes à diplôme étrangers) mais un faible nombre d'installations aidées dans les territoires les plus en difficulté ;
- le rythme d'actualisation de l'indicateur APL, question rendue plus aiguë avec la révision de ces zonages tous les deux ans ;
- la spécificité mal reconnue par la méthode de l'exercice de kinésithérapie en " quartiers défavorisés " autrement dénommés « quartiers politiques de la ville » ;
- la trop faible marge de manœuvre donnée à l'ARS PACA pour mieux adapter le découpage territorial en dehors des catégories INSEE prédéfinies (ici bassin de vie / canton-ville) et les choix de classement de ces zones ;
- l'importance de maintenir une offre de prise en charge au domicile des personnes dépendantes, alors même que les nouveaux masseurs kinésithérapeutes se déplacent moins au domicile.

La Conférence a pris acte des avis et remarques des CTS, de la CSOS ainsi que du travail important de l'ARS PACA et des concertations qui ont été organisées.

La Conférence a donné un avis favorable à ces propositions en souhaitant que les remarques formalisées ci-dessus puissent être prises en compte. Elle a demandé que le travail régional soit moins strictement encadré afin de mieux tenir compte des spécificités régionales et des avis des instances locales.

Cet avis a été adopté par 34 voix POUR, 16 CONTRE et 6 ABSTENTIONS.